

Personne de référence : Sam Wirtz
Tél. : +352 73 00 66 - 248
E-mail : sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/24/0745

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Madame Jessy Hoffmann et Monsieur Luc Etringer viennent de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la gestion des eaux dans le cadre du déplacement d'un tuyau pour eaux pluviales en vue de la construction d'une maison unifamiliale à Herborn.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 26 août 2024 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre f.f.,



Le secrétaire f.f.,
contreseing, article 74 de la loi communale





Direction
Référence : EAU-AUT-24-0745
Dossier suivi par : Unité Autorisations - NSE
Tel. : 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de
Rosport-Mompach
9, rue Henri Tudor
L-6582 Rosport

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage Art. 24 §1

Requérant(s)	Madame et Monsieur Etringer Luc Jessy Hoffmann
Objet	Déplacement d'un tuyau pour eaux pluviales en vue de la construction d'une maison unifamiliale à Herborn
Localité(s)	Herborn
Commune(s)	Rosport-Mompach

Madame la Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

19.08.2024

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la gestion de l'eau

F-AUT-GEN

*Référence AGE : EAU/AUT/ 20 0745

Administration de la gestion de l'eau

Entrée: 02 AOUT 2024

Réf.

* Cases réservées à l'Administration

Formulaire général de demande d'une autorisation en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau (article 23)

Raison de la demande	
Nouvelle demande d'autorisation	<input checked="" type="checkbox"/>
Renouvellement d'une autorisation	<input type="checkbox"/> N° autorisation accordée :
Modification d'une autorisation	<input type="checkbox"/> N° autorisation accordée :

Objet de la demande	
Description détaillée de l'objet de la demande :	Déplacement d'un tuyau des eaux pluviales en vue de la construction d'une maison unifamiliale
Numéro cadastral :	1638/4172; 1638/4171, 1638/3442
Section :	MA de Herborn
Localité :	Herborn
Commune :	Rosport-Mompach

Informations sur le demandeur		
Prénom et nom :	Jessy Hoffmann	
Adresse :	Numéro : 41	Rue : Haaptstrooss
	Code postal : 6869	Ville : Wecker
Personne de contact :	Prénom : Luc	Nom : Etringer
Téléphone :	621 675 250	
E-mail :	ettringer_luc95@hotmail.com	

Informations sur le maître d'ouvrage			(si autre que le demandeur)
Prénom et nom :	Etringer Luc		
Adresse :	Numéro : 41	Rue : Haaptstrooss	
	Code postal : 6869	Ville : Wecker	
Personne de contact	Prénom : LUC	Nom : Etringer	
Téléphone :	621 675 250		
E-mail :	ettringer_luc95@hotmail.com		

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél. : (352) 24 55 6 - 920
Fax : (352) 24 55 6 - 7920

TVA : LU18 87 76 07
www.waasser.lu

e-mail :
autorisations@eau.etat.lu

à cocher	Objets soumis à autorisation	Formulaire à joindre
1) Prélèvement d'eau, de substances solides ou gazeuses		
<input type="checkbox"/>	d'une eau de surface	F-AUT-PRE
<input type="checkbox"/>	d'une source	F-AUT-CS
<input type="checkbox"/>	d'un forage-captage / puits	F-AUT-FC / FC-2
2) Déversement d'eau, de substances solides ou gazeuses, ou de liquides autres que l'eau		
<input type="checkbox"/>	PAP	F-AUT-PAP
<input type="checkbox"/>	Exploitation agricole, horticole, sylvicole, viticole, maraichère, pépinière	F-AUT-AGR
<input type="checkbox"/>	Industrie ou artisanat	
<input type="checkbox"/>	Constructions diverses (Immeubles)	
<input type="checkbox"/>	Ouvrages d'assainissement (station d'épuration, station de pompage, bassin d'orage / canalisation de rétention (F-AUT-BO), réseaux, etc.)	F-AUT-BO (ouvrages de décharge)
<input type="checkbox"/>	Rejets dans les eaux souterraines de faibles quantités de polluants à des fins scientifiques pour la caractérisation, la protection ou la restauration des masses d'eau	
<input type="checkbox"/>	Réinjection dans les eaux souterraines d'eau extraite des mines et des carrières ou d'eau liée à la construction ou à l'entretien de travaux d'ingénierie civile	
3) Eau destinée à la consommation humaine		
<input type="checkbox"/>	Infrastructures de captage, de stockage, de traitement ou de potabilisation d'eau destinée à la consommation humaine	
4) Eaux de surface		
<input type="checkbox"/>	Travaux sur les eaux de surface (enlèvement de la végétation, modification de berges, ponts, traversées, passages à gué, barrages, etc.)	
<input type="checkbox"/>	Installations et ouvrages modifiant le régime hydrologique des eaux de surface, notamment ceux destinés à la production d'énergie d'origine hydroélectrique	
5) Installations, ouvrages, travaux ou activités à l'intérieur		
<input type="checkbox"/>	des zones inondables	
<input type="checkbox"/>	d'une réserve d'eau d'intérêt national (Lac de la Haute-Sûre)	
<input type="checkbox"/>	des zones de protection des masses d'eau ou parties de masses d'eau servant de ressource à la production d'eau destinée à la consommation humaine	F-AUT-ZPS-1/2
6) Soustraction ou rejet d'énergie thermique à partir/vers les eaux de surface ou souterraines		
<input type="checkbox"/>	La soustraction ou le rejet d'énergie thermique à partir/vers les eaux de surface ou les eaux souterraines	
7) Création ou modification d'une communication entre les eaux de surface et les eaux souterraines ou entre deux ou plusieurs niveaux distincts d'eau souterraine		
<input type="checkbox"/>	Forages géothermiques	F-AUT-FG
<input type="checkbox"/>	Forages de reconnaissance	F-AUT-FC-1
<input type="checkbox"/>	Mise en étanchéité du lit d'un cours d'eau	
<input type="checkbox"/>	La construction, le génie civil et les travaux publics et activités similaires sur ou dans le sol qui entrent en contact avec l'eau souterraine	
8) Mines, minières et carrières		
<input type="checkbox"/>	L'aménagement et l'exploitation de carrières, de mines et de minières	
9) Autre (veuillez préciser)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Déplacement d'un tuyau des eaux pluviales en vue de la construction d'une maison unifamiliale	

Pièces à joindre obligatoirement à la demande	
Extrait de la carte topographique avec indication exacte de l'emplacement à une échelle utile	
Extrait de plan cadastral à une échelle utile	
Mémoire explicatif ou note explicative	
Pièces à joindre à la demande en fonction du projet	
Plan d'implantation précis	
Informations concernant la gestion des eaux usées et pluviales (plan des réseaux, calculs hydrauliques, etc.)	
Autres documents contribuant à la description du projet (coupes, photos, plans de situation, etc.)	
Signature du demandeur	
Signature 	
Lieu	Wecker
Date	31/07/2024

Le formulaire de demande et, le cas échéant, le formulaire supplémentaire (F-AUT-PRE, -CS, -FC-1/2, -FG, -PAP, -AGR, -BO, -ZPS-1/2) ainsi que les documents et plans (2 exemplaires plus 1 exemplaire supplémentaire par commune territorialement compétente) sont à envoyer à l'adresse suivante :

Administration de la gestion de l'eau
Service autorisations
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Le service autorisations de l'Administration de la gestion de l'eau est à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse email autorisations@eau.etat.lu ou par téléphone au numéro **24556-920**.

Les dispositifs de captage ou de recharge des eaux souterraines lorsque le volume annuel d'eaux à capter ou à recharger atteint ou dépasse 500.000 m³, les forages géothermiques en profondeur d'une puissance d'absorption thermique totale des sondes supérieure à 30 kW, les forages pour l'approvisionnement en eau et les installations de traitement des eaux résiduaires d'une capacité épuratoire supérieure à 100 équivalents habitants tombent sous le champ d'application de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Ces demandes sont à adresser à l'Administration de l'environnement, Division des établissements classés, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél. : (352) 24 55 6 - 920
Fax : (352) 24 55 6 - 7920

TVA : LU18 87 76 07
www.waasser.lu

e-mail :
autorisations@eau.etat.lu